

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1046

VENDREDI 25 AVRIL 2014

Dispensé de timbrage BREST CTC

Contre le dumping social

Le Parlement européen a adopté, le 16 avril, un texte améliorant fortement l'application de la directive détachement des travailleurs. À quelques jours des élections, la droite européenne, qui a laissé se développer le système depuis des années, a été obligée de s'aligner sur les positions des députés du groupe socialiste.



Une victoire pour les socialistes

« Les socialistes français sont fiers du résultat obtenu, grâce à l'action déterminante du gouvernement français. Cet accord constitue une victoire contre le dumping social en Europe », a expliqué Pervenche Berès, présidente de la Commission de l'emploi et des affaires sociales et responsable des négociations pour le Parlement européen.

Parmi les avancées, il faut souligner que des coopérations seront mises en place, entre les États membres, pour éviter les fraudes. Tous les pays européens devront aussi adopter une définition commune des travailleurs détachés afin de combler les lacunes d'un dispositif législatif qui permettait de profiter des différences existantes entre les définitions nationales. Les États européens se sont également engagés à se fournir rapidement entre eux toutes les informations sur la réalité de l'activité des prestataires afin de mettre fin au phénomène des sociétés boîtes aux lettres.

Les contrôles dans chaque pays seront renforcés : il sera désormais possible d'exiger des travailleurs détachés eux-mêmes, et pas uniquement des entreprises qui sont parfois des coquilles vides,

les documents, en français, prouvant que leur rémunération et les conditions de travail sont conformes à la loi.

Enfin, les donneurs d'ordre sur un chantier de construction devront, partout en Europe, vérifier les pratiques de leurs sous-traitants et seront tenus responsables des agissements frauduleux : ce sera un levier puissant pour assurer le respect des règles sur l'ensemble de la chaîne de sous-traitance.

Cependant, il faut déplorer le vote des députés d'extrême-gauche. « Parce que ce n'était pas encore suffisant à leurs yeux, des eurodéputés de la gauche ont préféré voter contre ces progrès concrets, prenant ainsi le risque de maintenir la situation actuelle, celle du vide. Responsables, nous ne pratiquons pas la politique du pire », a tenu à préciser la présidente de la Commission de l'emploi et des affaires sociales.

« Ce raisonnement à courte-vue, électoraliste et démagogique, mine le projet européen. Combat, vérité et clarté : ces valeurs, nous les mettons en œuvre dans notre engagement et notre travail parlementaire au quotidien, et nous continuerons lors de la prochaine législature ! », a conclu Pervenche Berès.



19 listes !

Est-ce bien raisonnable ? À ce stade de la campagne, 19 listes ont annoncé vouloir se présenter aux élections européennes. L'enjeu est pourtant simple. Soit continuer avec la même majorité conservatrice qui a fait la preuve de son incapacité à répondre aux attentes des Européens. Soit réorienter l'Europe en votant pour les candidats du PSE. Car, pour cette élection européenne, il faut considérer les enjeux au niveau de l'Union. C'est bien de l'orientation de l'Europe qu'il est question et non de la promotion de groupuscules qui ne voient, dans cette campagne, qu'une occasion de s'offrir une couverture médiatique à peu de frais.

PS29

Chiffre de la semaine

375 000 euros

Les amendes pour abus de faiblesse pour les démarchages à domicile passeront de 9 000 à 375 000 euros grâce à la loi consommation qui vient d'être votée.

Où en est le pacte ?

Qu'est-ce que le Pacte d'avenir pour la Bretagne ? Qu'en attendent les salariés ? Et les chefs d'entreprises ? Chantal Guittet, avec les concours des CCI de Brest et Morlaix, a organisé une rencontre le 14 avril, à Lesneven, pour répondre à ces questions.



Près de 100 personnes le 14 avril à Lesneven

Pour la députée de la 5^e circonscription, il est important à la fois d'informer les professionnels et le grand public sur l'avancement du pacte mais aussi d'écouter les remarques des chefs d'entreprises et des représentants des organisations syndicales.

Signé le 13 décembre à Rennes, le Pacte d'avenir pour la Bretagne a été écrit par les Bretons, a précisé Philippe Loos, sous-préfet de Morlaix. **« Il ne s'agit pas d'un document figé, il sera ce que les Bretonnes et les Bretons voudront en faire. »**

Ce pacte comporte trois grandes parties. D'abord, des mesures pour

répondre à l'urgence sociale. Ensuite un plan agricole et agroalimentaire. Et enfin des mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises.

Il se décline en sept grands chantiers. Il s'agit d'accompagner les mutations de l'économie bretonne, de confirmer la place de la Bretagne comme une grande région européenne dans les domaines de l'agriculture et de la mer. Le Pacte d'avenir insiste aussi sur la mise en valeur de l'identité culturelle bretonne. Il met en avant la formation, la recherche et le développement durable. L'accessibilité de la Bretagne, par la route, le rail, la mer et les aéroports, mais aussi par les réseaux de fibre optique constitue aussi l'un des grands chantiers. Enfin, le dialogue permanent avec les forces vives est un élément essentiel de ce pacte.

« Le pacte c'est bien, mais des actes c'est mieux. »

« Le pacte c'est bien, mais des actes, c'est mieux. » Pour répondre à l'urgence sociale, des mesures exceptionnelles ont été prises pour accompagner les salariés de l'agroalimentaire licenciés dans la région de Lampaul-Guimiliau. Tous les mois un comité de suivi se réunit pour vérifier l'avancement du reclassement des salariés. En outre, des études sont menées sur la requalification industrielle des locaux.

Pour Loïc Chesnais, vice-président de la Région en charge de l'économie et de l'innovation, la Bretagne a la chance d'avoir des entrepreneurs engagés pour leur territoire. Le Pacte d'avenir reprend pour une grande partie l'idée de la « Glaz économie » défendue par la majorité régionale. Comme cette couleur indéfinissable qui mélange à la fois le bleu, le vert et le gris, l'économie de demain mélangera aussi les filières. Le vert de l'agriculture, le bleu de la mer et le gris de la silver économie.



Le Pacte d'avenir n'est pas un texte figé

L'accessibilité est un enjeu essentiel a insisté de son côté Gérard Lahellec, vice-président de la Région en charge des transports, qui a rappelé l'avancement des projets pour la ligne TGV à grande vitesse, la mise à deux fois deux voies de la RN 164 ou les travaux au port de Brest.

Le pacte commence à produire ses effets. À chacun de s'en saisir pour faire avancer les projets et faire gagner la Bretagne.

Simplification



La simplification administrative est l'un des points les plus souvent avancés par les chefs d'entreprises. Conformément aux engagements de François Hollande, la France accélère la mise en œuvre des simplifications en

faveur des entreprises. « Le temps des chefs d'entreprises n'est pas le même que celui de l'administration », a précisé Franck Bellion, président de la CCI de Brest.

Après seulement trois mois de travail, le conseil de la simplification a déjà élaboré un certain nombre de propositions qui ont toutes été validées par le président de la République et dont les 50 premières ont été dévoilées justement, le 14 avril, au moment où se tenait la réunion organisée par Chantal Guittet. Ces mesures, qui pour la plupart peuvent être applicables dès maintenant, vont permettre de réellement sécuriser, simplifier la vie des entreprises et, surtout, de faciliter l'embauche et la formation.

Pour que les entreprises puissent s'engager sur le long terme et pour leur donner plus de garantie, de confiance et de visibilité

sur la réglementation, le Conseil propose notamment de garantir « zéro charge supplémentaire » pour toute nouvelle mesure.

L'impact sur les entreprises de toute évolution de la réglementation et de la législation sera évalué par des experts indépendants, représentants du monde économique, et chaque nouveau coût sera compensé par une réduction au moins équivalente.

Aujourd'hui, les entreprises consacrent une part excessive de leur temps et de leur argent à la gestion de la complexité administrative. Pour alléger cette charge et faciliter le développement de l'activité des entreprises, le Conseil propose notamment de réduire le nombre de statuts pour les entreprises individuelles ou d'alléger des autorisations préalables à la création d'entreprise.

La complexité liée à la variété des cotisations sociales et le manque de lisibilité du code du travail constituent un « coût caché » du travail qui pèse sur l'embauche. Pour diminuer ces coûts administratifs, le Conseil propose notamment de simplifier la fiche de paie ou de développer un véritable « chèque emploi » pour simplifier les démarches d'embauche des TPE.

Il y a 40 ans : la révolution des œillets

Il y a 40 ans, le 25 avril 1974, le Portugal passait, en quelques heures, de la dictature à la démocratie et devenait pour quelques semaines un laboratoire pour la gauche européenne.

La révolution des œillets permit de renverser une des plus anciennes dictatures européennes. En effet, le dictateur Salazar exerça le pouvoir de 1928 à 1968. Cette année-là, frappé d'un accident vasculaire cérébral, il doit céder sa place. Il est remplacé par Marcello Caetano et le régime reste autoritaire.

La contestation vient de l'armée où une grande partie des sous-officiers, réunis au sein du MFA (mouvement des forces armées), engagés dans les guerres de libération nationale en Angola ou au Mozambique décident de renverser le régime. À leurs yeux, comme à ceux de tous les observateurs, ces guerres entraînent le pays à sa perte. Alors que tous les pays

européens ont achevé leur décolonisation, le Portugal reste le dernier empire colonial, consacrant près de 40% de son PIB pour des guerres perdues d'avance. Près de 100 000 déserteurs vivent dans la clandestinité et des centaines de milliers de Portugais doivent quitter leur pays.

En 1973, en exil en France, Mario Soares fonde le Parti Socialiste portugais. Il se trouve à Bonn le jour de la révolution. Il prévient ses collègues

socio-démocrates allemands et français qui ne croient pas à la chute du régime.

La révolution des œillets ne fit pas couler beaucoup de sang. À peine 150 officiers et 2 000 soldats parviennent à prendre le contrôle du pouvoir en une nuit. Dès qu'ils détiennent le pouvoir, les dirigeants du MFA annoncent qu'ils vont enclencher un processus démocratique.

Le 1^{er} mai 2014, Mario Soares rentre à Lisbonne. Pendant deux ans, vont s'affronter le MFA, allié aux communistes, le Parti Socialiste portugais et la droite, rurale et cléricale.

Durant cette période, le Portugal devient un « laboratoire » politique. Droite et extrême-droite veulent faire peur aux électeurs et tentent de faire croire que la victoire des communistes, et donc une intervention militaire américaine, est inéluctable. Les socialistes, au contraire, annoncent et réalisent une transition démocratique puisqu'ils remportent, en 1976, les premières élections législatives.



Les fondateurs du Parti Socialiste portugais

L'invité de la semaine

La mano en la mano

François Boucher

La visite d'État de François Hollande au Mexique, les 9 et 10 avril 2014, a permis de refermer définitivement la parenthèse ouverte par Nicolas Sarkozy, estime François Boucher secrétaire de la section PS Benito Juarez de Mexico, élu à l'assemblée des Français de l'étranger.

Cap Finistère : Que représente la communauté française au Mexique ?

François Boucher : Elle est l'une des principales communautés françaises en Amérique latine avec près de 17 000 ressortissants inscrits au consulat. La moitié d'entre eux vivent dans la région de Mexico. Cependant, compte tenu des liens étroits qui existent entre nos deux pays et des multiples vagues d'émigration, on estime à au moins 30 000 le nombre de descendants de Français résidants au Mexique.

Cap Finistère : Que représentent les échanges commerciaux entre nos deux pays ?

François Boucher : La France est le 16^e partenaire commercial du Mexique. Toutes les entreprises du CAC 40 sont présentes et la balance commerciale est très favorable à la France. Les 400 entreprises françaises installées ici emploient environ 100 000 personnes, pour un chiffre d'affaire d'environ 10 milliards de dollars. Cependant, elles pourraient être beaucoup plus importantes. À l'occasion de la visite de François Hollande, environ 40 contrats ont été signés dans les domaines de l'aéronautique, de la santé et de l'agroalimentaire. À côté de ces aspects strictement commerciaux, il faut insister sur les relations scientifiques et culturelles entre les deux pays. La France est la 3^e destination pour les étudiants mexicains qui étudient hors de chez eux.

Cap Finistère : Peut-on dire que les relations entre la France et le Mexique sont revenues au beau fixe ?

François Boucher : Oui. Et les deux chefs d'État ont vraiment tout fait pour que chacun en soit bien conscient. À chaque

prise de parole, ils ont rappelé la grande visite du Général de Gaulle, qui, il y a tout juste 50 ans, en mars 1964, avait effectué une visite triomphale.

Les Mexicains se souviennent encore de l'expression « la mano en la mano » qu'il avait utilisé et que François Hollande a lui-même repris pour bien montrer que l'amitié franco-mexicaine s'inscrit dans le temps long.

C'est ainsi qu'il faut comprendre l'invitation officielle lancée à participer aux célébrations du 14 juillet 2015, à son homologue Enrique Pena Nieto par François Hollande. La question du droit de visite de Maud Versini pour ses enfants aurait pu constituer une source de tension mais, tant du côté français que du côté mexicain, les deux gouvernements ont bien pris garde de ne pas politiser cette douloureuse affaire et de laisser les diplomates et les juges trouver les solutions dans la sérénité.



Agenda

5 mai

19h 30 : Bureau fédéral
au local du PS à Brest.

12 mai

Meeting pour les
Européennes à Rezé (44),
en présence de
Martin Schulz

25 mai

Élections européennes.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1046 - Vendredi 25 avril 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



En bref

Énergies Marines Renouvelables

À l'occasion du salon international Thétis qui s'est tenu à Cherbourg, les présidents des régions Basse-Normandie, Bretagne, Haute-Normandie, Pays de la Loire et Aquitaine, se sont engagés sur des propositions communes pour accélérer le développement de la filière industrielle des énergies marines.

Les cinq présidents de Régions ont déclaré qu'ils seraient en particulier attentifs à la simplification des procédures administratives liées au développement des Énergies Marines Renouvelables (EMR) et au financement du raccordement des sites de productions en mer. En outre, les Régions agiront de concert au niveau européen, pour que les politiques industrielles et de recherche soutiennent plus fortement les EMR. « Dans l'année qui vient, nous mettrons en relation les centres de recherche de nos territoires, qui travaillent sur des problématiques liées aux EMR. Il s'agira d'encourager des projets collaboratifs, en lien direct avec les besoins des industriels. Nous souhaitons également développer une carte des formations tout au long de la vie. Elle permettra de suivre l'évolution de l'offre de formation du secteur et s'assurer qu'elle répond bien aux besoins des entreprises. Enfin nous développerons un partenariat entre grands industriels donneurs d'ordre et entreprises sous-traitantes locales afin que nos PME bénéficient du bon positionnement des industriels français dans les EMR sur les marchés internationaux ».

Ophthalmologistes

Le 22 avril, Patricia Adam a alerté la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les délais anormalement longs en Finistère, et en particulier dans sa circonscription à Brest, pour obtenir un rendez-vous avec un ophthalmologiste. « Les patients nous font remarquer qu'il est impossible d'être suivi par un ophthalmologiste au sein de la circonscription, soit en raison des départs à la retraite des médecins concernés, soit parce que ces derniers refusent de prendre en charge de nouveaux patients », indique la députée. Le Finistère figurerait en tête des départements où le délai d'obtention d'un rendez-vous est le plus long. Un récent rapport d'information sur la coopération entre professionnels de santé préconise une réorganisation de l'offre de soins, notamment en confiant davantage de compétences aux professionnels de proximité que constituent, dans

le cadre de la filière visuelle, les orthoptistes. Une clarification des compétences entre les professionnels de santé pourrait permettre de répondre efficacement aux attentes des patients et d'en finir avec les inégalités persistantes dans l'accès aux soins.

Campagne européenne

Le 28 avril à 20h00 réunion sur les enjeux des Européennes pour les socialistes, salle Kerneis à Daoulas.

Meeting de Rezé le 12 mai



Le grand meeting de la campagne des Européennes pour la circonscription Ouest se tiendra le 12 mai à Rezé (44), en présence de notre candidat à la présidence de la commission, Martin Schulz, et du premier ministre, Manuel Valls.

La Fédération a affrété un car qui partira de Brest à 14h00 et s'arrêtera à Quimper et Quimperlé. Participation à partir de 5 euros. Inscriptions au 02 98 53 20 22 ou par mail à fede29@parti-socialiste.fr

Réponse à l'UMP qui appelle au boycott

Alors que l'UMP appelle les élus à boycotter la réforme des rythmes scolaires, Marc Sawicki, adjoint au maire de Brest en charge de la Politique Éducative Locale, a publié une tribune sur le site des élus socialistes de Bmo.

« Cette réforme a avant tout un but : l'intérêt des enfants », rappelle l'élu. « Cette réforme, au-delà du simple rajout d'une demi-journée, va beaucoup plus loin. Elle a pour but de refonder l'école en profondeur. De l'adapter aux enjeux d'aujourd'hui. De réunir tous les acteurs qui gravitent autour des enfants afin de créer des projets ensemble, portés certes par l'école, mais également par nos territoires. Villes, quartiers, départements et régions, se retrouvent dans un ambitieux projet au sein même de chaque école et avec les parents, associations, fédérations d'éducation populaire et élus locaux. »

Marc Sawicki, ne nie pas la complexité de la réforme. « Mais a-t-on été élus pour ne mettre en place que des réformes faciles ? »

Lire la tribune sur <http://www.elus-socialistes-bmo.fr/>

Annonces légales & judiciaires

SCP MOCAËR - PAGNOUX
Notaires associés à GUIPAVAS
17, place Saint Herbot

MODIFICATION ANNONCE DU 18 AVRIL 2014 CAP FINISTÈRE N°1045

Date de l'acte : 31 mars 2014 enregistré à BREST-Ponant le 2 avril 2014 bordereau 2014/474 case 4 au droit de 60 euros.

Cédant : SARL dénommée « OBJECTIF » RCS BREST n° 413 625 690, siège social : 25, rue de Gasté à BREST. Gérant : Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ.

Cessionnaires : Société dénommée « SARL DYNAMIC », nom commercial « AZUR CONDUITE », RCS BREST n° 799 245 964, siège social : 25, rue de Gasté à BREST. Gérant : Monsieur Pierre-Yves CAVALOC.

Fonds cédé : Fonds de commerce d'enseignement de la conduite et sécurité routière exploité sous le nom commercial de « AUTO ÉCOLE LECLERCQ » à BREST 25, rue de Gasté.

Prix : 25 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 20 000 euros et aux matériels pour 5 000 euros.

Jouissance : 31 mars 2014.

Oppositions : En l'Office Notarial à GUIPAVAS 17, place Saint Herbot, dans les délais légaux.

Pour insertion,
Me MOCAËR.

Maître Gwenaël RAOUL,
Notaire à QUIMPER (29000)
17, rue Laënnec

Suivant acte reçu par Me RAOUL, notaire à QUIMPER, le 31 mars 2014 enregistré au Service des Impôts de QUIMPER Ouest le 4 avril 2014, Bordereau 2014/578 Case n°1, contenant CESSION DE FONDS DE COMMERCE.

Par la société dénommée SARLE CAFÉ NOIR, société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est à MORLAIX (29600) Centre commercial Leclerc ZAC La Boissière - Kerfraval, identifiée sous le numéro SIREN 498 968 601 et immatriculée au RCS de BREST.

Au profit de la société dénommée BRASSERIE LE CAFÉ NOIR, société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est à MORLAIX (29600) ZAC La Boissière - Kerfraval, Centre commercial Leclerc identifiée sous le numéro SIREN 352 557 227 et immatriculée au RCS de BREST.

D'un fonds de commerce de RESTAURANT PIZZERIA DÉBIT DE BOISSONS (licence IV) sis audit lieu connu sous le nom « LE CAFÉ NOIR » pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 498 968 601 et immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Et pour le Répertoire des Entreprises et des Établissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, sous le numéro SIRET 498 968 601.

Moyennant le prix de 480 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 410 000 euros, au matériel et mobilier pour 70 000 euros.

Les oppositions seront reçues en l'Étude de Maître QUENTRIC, notaire à BREST (29200) 5, rue Colbert, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour unique insertion,
Le Notaire.